

COMMUNE DE GONCOURT
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2018

Présents : RUIZ Albert – BERNARD Arnaud – VISENTINI Stéphan – HAUTOY Jean-Luc– SAUVAGEOT Odette – ROSIER Romuald – JAQUEMIN Yves – MAUGISSE Willy

Pouvoirs : GUILLERMO Sébastien à VISENTINI Stéphan

Absents: GUILLERMO Sébastien– VALLY Rose-Line – RAGOT Olivier

Secrétaire de séance : HAUTOY Jean-Luc

Le compte rendu du conseil du 24 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Conventions avec le centre de gestion de Haute-Marne: Le Conseil Municipal accepte par 7 voix :

-d'une part, d'adhérer au service de médecine professionnelle proposé par le CDG52 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires ;

-et d'autre part, adopte le règlement de formation des agents de la collectivité

Arrivée de Monsieur Arnaud BERNARD (21h00)

2) Règlement cimetière:

Le Conseil Municipal par 8 voix pour, décide d'annuler la délibération n° 2017-47-1.

Arrivée de Monsieur Yves JAQUEMIN (21h15)

3) Travaux forestiers:

Le Conseil Municipal par 9 voix pour, accepte les travaux proposés par l'Office National des Forêts dans la coupe n°6, travaux de cloisonnement et dégagement de plantations pour un montant de 654 euros hors taxe.

4) Carte scolaire:

Le rectorat de Reims a informé la commune de la fermeture d'une classe pour la rentrée 2018 et de la fermeture de l'un des deux sites (Goncourt ou Harréville-Les-Chanteurs).

5) Point de situation Garage Nc Auto :

Le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 1 contre, la poursuite des activités du Garage Nc Auto et demande à entendre Monsieur Cyril Furgaut à une prochaine réunion du conseil.

6) Location de parcelle :

Le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 1 contre de fixer le loyer de la parcelle cadastrée ZH 82, située route des Combelles, pour un montant de 300 euros TTC.

7) Tarifs communaux 2018 :

Le Conseil Municipal décide par 9 voix de fixer les tarifs communaux pour l'année 2018, comme suit :

-Location de la salle polyvalente : Électricité en supplément : 0,40 euros du Kwatt/h et une caution de 100 euros.

	<i>*Au week-end</i>	<i>*A la journée (uniquement en semaine)</i>
Habitants	60 euros	35 euros
Extérieurs	80 euros	45 euros

-Cimetière :

Concession de 30 ans : 100 euros / Concession de 50 ans : 160 euros / Columbarium 15 ans : 750 euros

-Affouages : 6 euros le stère

-Assainissement : 1,10 euros le m³

-Espace couvert (Combelles) :

	<i>Week-end</i>	<i>La journée</i>
Habitants :	20 euros	15 euros
Extérieurs :	30 euros	25 euros

-Pâtis communaux (prix de retrait) :Saint-Jean 80 euros / Sous les HLM 30 euros / Les Combelles 40 euros

-Taxe locale sur la publicité extérieure 2019 : 15,50 euros / M²/enseigne

8)Borne incendie :

Par 9 voix pour, le Conseil Municipal décide de supprimer la borne incendie située face au 30 rue de la Vaux et de remplacer celle située devant le 5 place de la Fontaine.

9)Adhésion Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien :

Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté d'adhérer à la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, par 9 voix pour.

10)Questions diverses :

- La fête patronale aura lieu le week-end de la Pentecôte (20 et 21 mai 2018).

La séance est levée à 23h30

 